



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES YVELINES
ARRONDISSEMENT DE
RAMBOUILLET
COMMUNE DU
PERRAY-EN-YVELINES

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°2025-52

Séance du 26/06/2025

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 29
Présents : 19
Nombre de suffrages : 28

Date de convocation
19/06/2025

Date d'affichage
20/06/2025

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

03/07/2025

et publication du :

03/07/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six juin, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BAX DE KEATING Geoffroy.

Etaient présents :

M. BARON Jean-Louis, M. BASTIERE Paul, M. BAX DE KEATING Geoffroy, M. BONDON Pierre, M. CHAIGNON Jean-Michel, M. DESERT Thomas, Mme DOIREAU Florence, Mme GALLET Laurence, Mme GROSSE Marie-France, Mme LAHITTE Chantal, M. LECOMTE Frédéric, M. LO RE Gérard, M. MERCIER Dany, Mme PETER Marie-José, M. PONT Damien, Mme RANGER Michelle, M. RODIER David, M. TESSIER Pierre, M. VIN Jean-Claude

Procuration(s) :

M. PAQUET Frédéric donne pouvoir à M. BONDON Pierre, Mme LE MINDU Isabelle donne pouvoir à M. CHAIGNON Jean-Michel, M. DE GERMAY Pierre-Emmanuel donne pouvoir à M. PONT Damien, Mme GABIOU Carole donne pouvoir à M. BARON Jean-Louis, Mme BOURABA Jessica donne pouvoir à M. DESERT Thomas, Mme AUGER Nadia donne pouvoir à M. BAX DE KEATING Geoffroy, Mme DEVILLIERS Evelyne donne pouvoir à Mme GROSSE Marie-France, Mme COURTILLET Véronique donne pouvoir à Mme GALLET Laurence, Mme IKHELF Dalila donne pouvoir à M. VIN Jean-Claude

Etai(ent) absent(s) :

Mme AUBE Stéphanie

Etai(ent) excusé(s) :

Mme AUGER Nadia, Mme BOURABA Jessica, Mme COURTILLET Véronique, M. DE GERMAY Pierre-Emmanuel, Mme DEVILLIERS Evelyne, Mme GABIOU Carole, Mme IKHELF Dalila, Mme LE MINDU Isabelle, M. PAQUET Frédéric

A été nommé(e) comme secrétaire de séance :
Mme GALLET Laurence

Objet : Affaires générales - Scolaire - Dénomination officielle : Ecole maternelle du Pont Marquant

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Ville du Perray-en-Yvelines

Hôtel de ville . Place la Mairie . 78610 Le Perray-en-Yvelines

01.30.46.31.24 - mairie@leperray.fr - www.leperray.fr

REÇU EN PREFECTURE

Le 03/07/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-078-2178 04863-2 025 06 27-2 02552-DE

VU l'article 2121-29 de ce même code habilitant le conseil municipal à statuer sur toutes les questions d'intérêt public communal, sous réserve qu'elles ne soient pas dévolues par la loi à l'Etat ou à d'autres personnes publiques et qu'il n'y ait pas d'empiétement sur les attributions conférées au maire,

VU la demande de la Direction des services départementaux de l'éducation nationale des Yvelines relative à l'absence d'identification de l'école maternelle du Pont Marquant sise 2, rue des Enfants – 78610 LE PERRY-EN-YVELINES,

VU le Répertoire Académique et Ministériel sur les Etablissements du Système Educatif RAMSESE dans lequel est contenu le fichier des établissements,

CONSIDERANT la nécessité de produire une pièce officielle aux services de l'Education Nationale pour répertorier l'école maternelle du Pont Marquant sis 2, rue des Enfants – 78610 LE PERRY-EN-YVELINES dans le répertoire national RAMSESE,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

DEFINIT la dénomination officielle de l'école maternelle sise 2, rue des Enfants – 78610 LE PERRY-EN-YVELINES par :

L'école maternelle du Pont Marquant

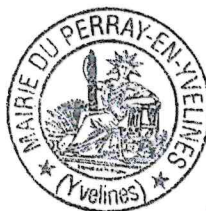
PRECISE que le présent acte sera transmis à l'Académie de Versailles - Direction des services départementaux de l'éducation nationale des Yvelines

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique et de sa réception par le représentant de l'Etat.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme.
Fait au Perray-en-Yvelines
Le 27 juin 2025

Le Maire,



Geoffroy BAX DE KEATING